



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Excusée : 2

Absente : 1

Date de convocation : 6 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du six avril, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART (arrivé à 19 h 25) - Nathalie JOLY - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNE (absente de 19 h 40 à 20 h 05 et donne procuration à Mme Angélique Dubus) - Dominique CAPRON - Angélique DUBUS - Jules SUIVENG - Stéphanie DIZIERE - Clément GRUMETZ - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK - Marc NICOLAS - Claude ROUSSEL - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Sophie BOUDAILLEZ - Hélène BELY - Chantal SUIVENG

Excusés : Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Madame Françoise LEGAY) - Fabrice AUBEL (qui donne procuration à Monsieur Bernard Bocquillon) -

Absente : Imane STASIK

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures sept.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Stéphanie Dizière a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 8 janvier 2018
Aucune autre remarque n'ayant été formulée,
le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte- rendu.

Adopté à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 29 janvier 2018
Une remarque a été formulée : les résultats du vote du point 4 n'ont pas été notifiés dans le compte-rendu. *(réponse sera donnée ultérieurement à Mr Fiquet sur cette remarque)*
le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Compte administratif 2017,
2. Compte de Gestion 2017,
3. Affectation du résultat 2017,
4. Taux imposition 2018,
5. Budget Primitif 2018,
6. Subventions 2018,
7. Tarifs cantine au 1^{er} mai 2018,
8. RIFSSEP,
9. Déclassement parcelle pour vente OPAC,
10. Questions diverses.

Le point 8 a été retiré et reporté car le comité technique du Centre de gestion n'a pas donné un avis sur le dossier RIFSSEP.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

MAIRIE DE RIVERY
CA 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 155 797,82	G 3 454 096,01
	Section d'investissement	B 1 206 354,32	H 1 360 225,43
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 687 200,18
	Report en section d'investissement (001)	D	J 186 185,68
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 4 362 152,14	= G+H+I+J 5 687 707,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 823 526,00	L 209 093,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 823 526,00	= K+L 209 093,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 155 797,82	= G+I+K 4 141 296,19
	Section d'investissement	= B+D+F 2 029 880,32	= H+J+L 1 755 504,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 185 678,14	= G+H+I+J+K+L 5 896 800,30

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 823 526,00	L 209 093,00
13	Subventions d'investissement reçues		178 195,00
16	Emprunts et dettes assimilés		30 898,00
20	Immobilisations incorporelles	24 756,00	
204	Subventions d'équipement versées	186 200,00	
21	Immobilisations corporelles	167 240,00	
23	Immobilisations en cours	445 330,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	959 650,50	766 095,63		193 554,97
012	Charges de personnel et frais assimil	1 712 100,00	1 609 926,31		102 173,69
014	Atténuations de produits	8 835,00	8 319,00		516,00
65	Autres charges de gestion courante	417 115,00	408 687,90		8 427,10
Total des dépenses de gestion courante		3 097 700,50	2 793 028,74	0,00	304 671,76
66	Charges financières	51 305,00	51 304,68		0,32
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	12 128,05		4 871,95
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires	111 000,00			111 000,00
022	Dépenses imprévues	238 703,14			
Total des dépenses réelles de fonct.		3 515 708,64	2 856 461,47	0,00	420 544,03
023 (2)	Virement à la section d'investissement	241 612,54			
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (	173 354,00	299 336,35		-125 982,35
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.				
Total des dépenses d'ordre de fonct.		414 966,54	299 336,35	0,00	-125 982,35
TOTAL		3 930 675,18	3 155 797,82	0,00	294 661,68
Pour information (3) D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	69 465,92		-39 465,92
70	Produits des services, domaine et ven	103 500,00	94 071,64		9 428,36
73	Impôts et taxes	2 727 338,00	2 688 389,98		38 948,04
74	Dotations, subventions et participation	351 897,00	308 082,88		43 814,12
75	Autres produits de gestion courante	22 040,00	32 508,27		-10 468,27
Total des recettes de gestion courante		3 234 875,00	3 190 528,67	0,00	44 346,33
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	35 600,00	181 082,75		-145 482,75
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		3 270 475,00	3 371 611,42	0,00	-101 136,42
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)		82 506,59		-82 506,59
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (				
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	82 506,59	0,00	-82 506,59
TOTAL		3 270 475,00	3 454 118,01	0,00	-183 621,01
Pour information (3) R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		687 200,18			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES				A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	32 016,00	7 260,00	24 756,00	
204	Subventions d'équipement versées	370 695,00	100 376,65	100 200,00	8,35
21	Immobilisations corporelles	330 811,01	172 670,80	167 240,00	0,21
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	037 032,37	181 680,41	416 330,00	5,06
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 386 444,30	501 903,06	823 620,00	14,62
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	278 916,00	278 914,28		0,72
16	Emprunts et dettes assimilés	260 407,00	260 405,10		1,81
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	646 322,00	546 310,47	0,00	2,53
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses rattachées d'invent.	1 030 766,30	1 107 223,33	823 620,00	17,05
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		82 600,69		-82 606,69
041	Opérations patrimoniales	16 624,40	16 624,40		
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	16 624,40	99 130,09	0,00	-82 606,69
TOTAL		1 947 390,78	1 208 354,32	823 620,00	-82 408,54
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 130)	183 630,08	6 335,00	176 195,00	0,08
16	Emprunts et dettes assimilées (sf 165)	386 042,00	366 043,39	30 898,00	0,61
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	669 472,08	380 370,39	208 093,00	0,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1088)	338 000,00	373 420,66		-38 420,66
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	289 142,08	289 142,08		
130	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières		12 314,68		-12 314,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00			
	Total des recettes financières	733 142,08	603 086,20	0,00	-50 744,21
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
	Total des recettes rattachées d'invest.	1 302 614,16	1 044 264,68	208 093,00	-50 743,62
021	Virement de la section de fonctionnement	241 612,04			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	173 364,00	200 330,35		-126 962,35
041	Opérations patrimoniales	16 624,40	16 624,40		
	Total des recettes d'ordre d'invest.	431 590,44	316 980,75	0,00	-126 962,35
TOTAL		1 734 205,10	1 360 226,43	208 093,00	-176 726,87
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		188 185,08			

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif 2017 et Madame Françoise LEGAY, Deuxième Adjointe, est élue Présidente de séance, conformément à l'article L 212-4 du Code général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU les dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les résultats de l'exercice 2017 pour en permettre l'affectation et la reprise au Budget Primitif 2018,

APPROUVE à l'unanimité des votants le Compte Administratif 2017 de l'Ordonnateur

Etant également précisé que la situation générale des comptes pour l'année 2017 est conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal.

Après cette approbation, le maire reprend la présidence de séance.

Adopté à l'unanimité

2 – COMPTE DE GESTION 2017

080007
TRES. GRAND AMIENS ET AMENDES



GED

II-1
Exercice 2017

**05500 - COMMUNE DE RIVERY -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

22

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 002 897,37	4 142 081,77	6 144 979,14
Titres de recettes émis (b)	1 360 225,43	3 454 176,01	4 814 401,44
Réductions de titres (c)	0,00	80,00	80,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 360 225,43	3 454 096,01	4 814 321,44
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 029 897,37	4 004 081,77	6 033 979,14
Mandats émis (f)	1 209 549,52	3 159 200,21	4 368 749,73
Annulations de mandats (g)	3 195,20	3 402,39	6 597,59
Dépenses nettes (h = f - g)	1 206 354,32	3 155 797,82	4 362 152,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	153 871,11	298 298,19	452 169,30
(h - d) Déficit			

Le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3 – AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif permet les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la section d'Inv. 2017	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde restes à réaliser Recettes - Dépenses	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	186 185.68 A		153 871.11 C	<i>Dépenses</i> 823 526 <i>Recettes</i> 209093 D	614 430 E	340 056.79 F = A+C
Fonctionnement	985 342.26 A	-298 142.08 B	298 298.19 C			985 498.37 G = A+B+C

(Montants en Euros)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A - B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de Fonctionnement		
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU (si G en excédent)	G = H+I+J	985 498.37 €
Affectation obligatoire		
• à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et / ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	H	 €
Solde disponible affecté comme suit :		
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	I	500 000,00 €
• affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002)	J	485 498.37 €
Total affecté au compte 1068 =	H+I	500 000.00 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU (si G en déficit)	G	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Adopté à l'unanimité

4 – TAUX IMPOSITION 2018

Sur proposition du Maire, et après la présentation de Monsieur BEAUPERE, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2018 :

> Taxe d'habitation	:	13.04 %
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	28.15 %
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	57.50 %

soit une reconduction des taux 2017, permettant d'obtenir un produit fiscal de **1 962 790 €**.

COMMUNE : 674 RIVERY

ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS

TRESORERIE SPL : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES



N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 ¹	Taux d'imposition communaux de 2017 ²	Taux d'imposition plafonnés 2018 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	4 813 983	13,04	>>>	4 896 000	638 438
Taxe foncière (bâti).....	4 601 802	28,15	>>>	4 646 000	1 307 849
Taxe foncière (non bâti).....	28 419	57,50	>>>	28 700	16 503
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴		48 728		Total :	1 962 790
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ¹⁰		>>>			

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 ⁵

	-	46 473	-		-		-		-		-	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNIB ⁷		Produit des IFER ⁸		Produit de la CVAE ⁹		TASCOM ¹⁰		DCRTP ¹¹

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col 9) excède le plafond inscrit col 3 (ou, à défaut, col 15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ⁵	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	13,04	Produit attendu			4 896 000	
Taxe foncière (bâti).....	28,15				4 646 000	
Taxe foncière (non bâti).....	57,50	1 962 790			28 700	
CFE.....	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						Produit fiscal attendu

A AMIENS

Le préfet,

A

le

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

Le maire,

GILBERT GARAGNON

le 20 MARS 2018



FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 674 RIVERY
 ARRONDISSEMENT : 80 AMIENS
 TRESORERIE SPL : TRES GRAND AMIENS ET AMENDES



N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
 2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⑬

Taxe d'habitation :	40 994
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	1 768
b. ZFU, baux à réhabilitation, OPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 535
Taxe foncière (non bâti) :	2 176
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES ⑭

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	6 201
3. CVAE ⑮	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR ⑯

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ⑰

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau		Taux plafonds 2018 15	Taux 2017 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col. 15 – col. 16) 17	Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation.....	24,47	29,28	73,20	14,81000	58,39	>>>	>>>
Taxe foncière (bâti).....	21,00	25,57	63,93	2,57000	61,36	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national communal	
Taxe foncière (non bâti).....	49,46	41,84	123,65	4,75000	118,90		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
							25,83

DIMINUTION SANS LIEN ⑲

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	



Adopté à l'unanimité

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 629 651,37	3 144 153,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		485 498,37
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 629 651,37	3 629 651,37

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 946 616,38	1 606 559,59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	823 526,00	823 526,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		340 056,79
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 770 142,38	2 770 142,38
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	6 399 793,75	6 399 793,75

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget primitif de l'année 2018.

6 – SUBVENTION 2018

Après délibération, le Conseil municipal décide le versement des subventions 2017 aux associations selon le tableau suivant et dit que ces sommes seront prélevées sur l'article 6574 du B.P. 2018, ce versement étant soumis obligatoirement à la présentation d'un bilan par chaque association.

Nom de l'Association	Montant de la subvention 2018 en €
ACPG-CATM	120
AFM Téléthon	300
Alcool Ecoute Joie et Santé	90
Amicale des anciens Combattants	70
Amicale des Donneurs de Sang	200
Amicale des Secouristes	260
Amicale des Aînés	2 500
Amis Deuch	260
Banque alimentaire	1 055
Club picard du Chien de détente	400
Comité des Œuvres sociales du Personnel	10 500
APER/FCPE (Maternelle+Primaire)	330
Comité des Fêtes	50
Jardins ouvriers	100
Les Amis de Lékana	230
Maison pour Tous de Rivery	210 000
Micro crèche	64 871
OCCE coopérative scolaire Ecole Jeanne Arnaud et Jean Cayeux	5 500
OCCE école maternelle	510
Les Restos du cœur	300
Secours populaire	300
SPA refuge d'Amiens	80
Musée des Hortillonnages	200
Union des délégués départementaux de l'Education nationale	50
4L TROPHY (subvention exceptionnelle)	200
TOTAL article 6574	298 476

Adopté à l'unanimité

7 – TARIF CANTINE AU 1^{ER} MAI 2018

Le contrat entre la commune et l'ESAT des Alençons pour la fourniture des repas scolaires ne prévoit pas d'augmentation de tarifs au 1^{er} mai 2018 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la mise en application des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} mai 2018 à l'identique de 2017 :

Tarifs restaurant scolaire au 1er mai 2018 :

Catégorie	Ressources mensuelles par personne vivant au foyer	Tarif au 01/05/2018
Habitants de Rivery :		
A	moins de 201.99 €	2.25 €
B	de 202 à 264.50 €	2.75 €
C	de 264.51 à 318.62 €	3.53 €
D	plus de 318.62 €	3.94 €
Habitants extérieurs		
E	moins de 201.99 €	2.55 €
F	de 202 à 264.50 €	3.07 €
G	de 264.51 à 318.62 €	3.84 €
H	plus de 318.62 €	4.25 €
Enseignants - I		4.10 €
Personnel communal - J		3.45 €
Adultes extérieurs - K		4.70 €

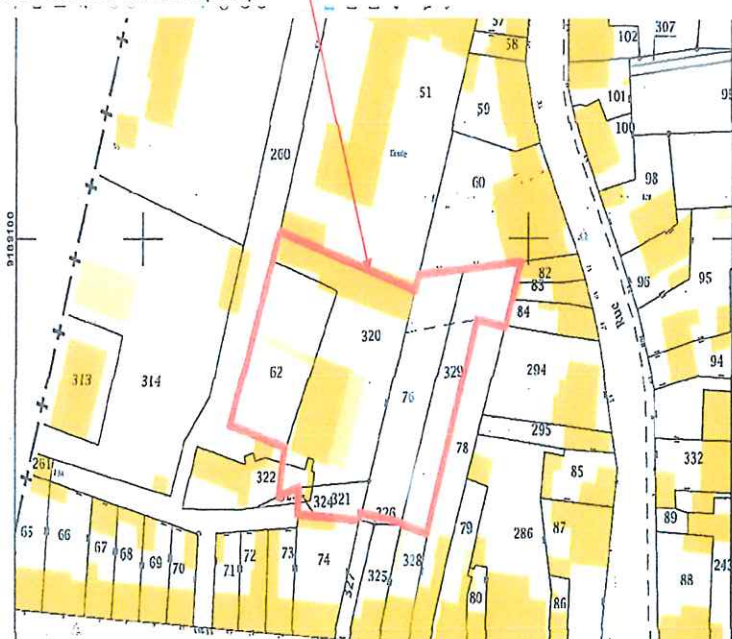
Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus pour le restaurant scolaire à compter du 1er mai 2018.

Adopté à l'unanimité

9 – DESAFFECTATION/DECLASSEMENT DES PARCELLES AI 62- 76- 320- 329- 324 – 321 – 51p – 322p

Désaffectation et déclassement des parcelles :

AI : 62-76-320-329-324-321-51p-322p



Projet de construction de 15 logements



Dans le cadre du projet de vente du terrain situé aux anciens ateliers (parcelles AI 62-76-320-329-

324-321-51p-322p), il y a lieu en un premier temps de désaffecter lesdites parcelles afin de faire cesser l'utilisation du bien domanial par le service public auquel ce bien est affecté.

En un second temps, il peut être approuver le déclassement des parcelles du domaine public pour les faire rentrer dans le domaine privé communal

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation des parcelles AI 62-76-320-329-324-321-51p-322p en cause e afin de faire cesser l'utilisation du bien domanial par le service public auquel ce bien est affecté et de les déclasser du domaine public pour les faire rentrer dans le domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- constater préalablement la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées AI 62-76-320-329-324-321-51p-322p

-approuver le déclassement des parcelles AI 62-76-320-329-324-321-51p-322p du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

Vote à main levée
Désaffectation
POUR : 21
CONTRE : 1

Vote à main levée
Déclassement
POUR : 20
CONTRE : 2

9 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pas de question et information diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance

Stéphanie DIZIERE



Le Maire

Bernard Bocquillon

